



Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2005

PR-401 I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, chiffre 2, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

vu les conséquences foncières figurant dans l'exposé des motifs,

arrête:

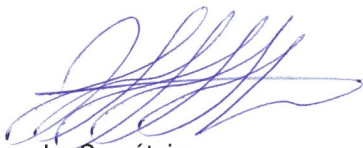
Article premier. – Un préavis favorable est donné au projet de plan localisé de quartier N° 29383, situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt, section Cité, feuille 70 du cadastre communal, portant sur la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking, d'une vélos-station et la création de nouveaux espaces publics de détente et de verdure.

Art. 2. – Le remaniement parcellaire selon le projet de tableau de mutation N° 57/2001, joint en annexe à la présente proposition, ainsi que le versement d'une soulte, par les propriétaires privés à la Ville de Genève, de 2 600 000 francs et le rachat par la Ville de Genève de la parcelle N° 2560 pour le prix de 600 000 francs sont approuvés.

Art. 3. – La constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, sur une partie de la parcelle N° 7773, en vue de la construction d'un immeuble d'habitation est approuvée.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de ce projet, et à procéder au changement de l'assiette des voies publiques mentionnées dans le plan.

Art. 5. – L'opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.



La Secrétaire :

Nelly Hartlieb

Certifié conforme :

Le Président :



Gérard Deshusses